

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plan santé du ministre Dubé

Les pharmaciens des établissements font partie de la solution

Montréal, le 29 mars 2022 – L'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) accueille avec ouverture le plan du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et souhaite prendre part aux travaux visant à améliorer l'efficacité et la qualité des soins et services de santé offerts aux patients. Étant donné la place importante des médicaments, l'expertise et le rôle crucial des pharmaciens d'établissements doivent être pris en compte dans la refondation du réseau de la santé. L'Association signale aussi l'importance de rehausser et d'uniformiser les systèmes d'information ainsi que les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM) au sein du réseau pour accroître la performance dans les opérations.

Les médicaments : principaux outils de traitement

Les médicaments représentent les principaux outils de traitement des patients soignés à l'hôpital et les pharmaciens en sont les experts. Les pharmaciens d'établissements valident et approuvent chaque médicament servi aux patients hospitalisés ou hébergés dans les CHSLD publics. Lorsque présents aux unités de soins et dans les cliniques ambulatoires, ils assurent l'usage optimal et sécuritaire des thérapies médicamenteuses au regard de la condition et des besoins des patients, des meilleures pratiques et du coût-avantage des médicaments.

Par exemple, si un pharmacien d'établissement fait partie de l'équipe soignante à l'urgence, il reconstitue et analyse la liste des médicaments d'un patient admis. Il vérifie, notamment, si un problème médicamenteux, comme un mauvais dosage, un effet indésirable ou une interaction médicamenteuse, peut être en cause dans l'état du patient, ce qui accélère sa prise en charge.

En clinique d'oncologie, le pharmacien s'occupe de la prescription, de l'ajustement et du suivi des médicaments de soutien contre les nausées et vomissements, la douleur et les autres symptômes associés aux traitements contre le cancer. Ce faisant, il évite très souvent des consultations à l'urgence et des hospitalisations, ce qui réduit également le temps d'attente des autres patients pour l'accès aux soins.

Aux unités de soins, pour un patient souffrant d'une infection (pneumonie ou autre) par exemple, les pharmaciens d'établissements se chargent de calculs complexes qui permettent d'atteindre la bonne dose d'antibiotiques dans le sang afin de contrer rapidement l'infection. Ils vont même jusqu'à convertir un antibiotique intraveineux en un médicament oral (pris par la bouche) afin d'accélérer la sortie de l'hôpital et de permettre au patient de retourner à la maison en toute quiétude.

« Ce travail central requiert que les pharmaciens soient en nombre suffisant dans un établissement pour couvrir les besoins des patients des unités de soins et des cliniques externes. Cette contribution vaut la peine, puisqu'elle favorise, entre autres, l'atteinte des objectifs de soins, la réduction des coûts de médicaments, la prévention des effets indésirables et des interactions de médicaments, et ainsi, des hospitalisations plus brèves et moins de réadmissions, voire une meilleure qualité de vie pour les patients.

Les pharmaciens d'établissements font partie de la solution pour des soins et services de santé performants. Il importe que le gouvernement s'efforce d'accroître aussi leur nombre autant en soins aigus qu'en soins de longue durée », a expliqué le pharmacien et président de l'A.P.E.S., M. François Paradis.

Des propositions concrètes pour un réseau plus efficace

Parvenir à des effectifs en nombre adéquat exigera non seulement de combler les postes existants mais d'en ajouter. Pour ce faire, les admissions à la maîtrise en pharmacothérapie avancée et le nombre de bourses doivent être augmentés. L'A.P.E.S. souhaite que le MSSS travaille de concert avec les facultés de pharmacie à rendre le programme de maîtrise plus accessible aux étudiants. Par exemple, leur permettre de suivre les cours à distance faciliterait la formation de nouveaux pharmaciens, particulièrement en région. Une campagne pour promouvoir la profession de pharmacien d'établissement de santé s'avère aussi primordiale pour faire connaître la pratique et intéresser la relève.

Par ailleurs, l'amélioration de la performance dépend étroitement du rehaussement des systèmes d'information en pharmacie pour doter les professionnels d'outils efficaces permettant notamment la mesure d'indicateurs cliniques. « Ce n'est un secret pour personne, les technologies de l'information dans le réseau de la santé sont déficientes. Il presse d'actualiser et d'uniformiser les systèmes, dont les bases de données, pour nous rendre plus performants partout au Québec. Les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM), dont le parc se trouve en fin de vie dans plusieurs établissements, nécessitent aussi des investissements », a conclu M. Paradis.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : Mélissa Bradette
TACT
Cell. : 418 540-0324
mbradette@tactconseil.ca

France Bouffard
A.P.E.S.
Cell. : 514 718-4811
fbouffard@apesquebec.org